

L'association La Marelle organise une

# Bourse aux Jouets vêtements enfants Puériculture



Au gymnase de Lachapelle aux pots

Le Dimanche 8 mars 2026 de 9h à 17h

Restauration et buvette sur place

Renseignements - Inscription : [lamarelleassociation@gmail.com](mailto:lamarelleassociation@gmail.com)

Ne pas jeter sur la voie publique

## Règlement

- La vente aura lieu au gymnase de Lachapelle aux pots le 8 mars 2026 de 9h à 17h.
- Installation des stands de 8h à 9h
- Le prix est de 5€ par table (tables fournis par l'association) et 2€ par portant (portant non fourni). Les chaises sont fournies.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence le jour de la vente
- Les objets à vendre concernent les jeux, jouets, vêtements enfants et nourrissons, articles de puériculture.

## Bulletin d'inscription

à retourner avant le vendredi 27 février 2026

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° Carte d'identité : \_\_\_\_\_

Délivrée le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

Photocopie de votre Carte d'identité recto-verso obligatoire

Réserve : nombre de tables : \_\_\_\_ X 5 € (tables fournis)

nombre de portants : \_\_\_\_ X 2 € (portants non fournis)

nombre de repas : \_\_\_\_ X 6 € (sandwich - boisson - dessert)

Déclare sur l'honneur de :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- Non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature

Seuls les bulletins d'inscription accompagnés du montant de la réservation et de la photocopie recto-verso de la pièce d'identité seront prises en considération.

Le paiement doit être effectué à la réservation par espèce ou chèque à l'ordre de l'association La marelle